

Etat des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 Mai 2018

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve celui du conseil ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC approuve les opérations réalisées en 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 065 916.047
Report à nouveau 2016	992 710.316

Bénéfice Total	2 058 626.363
Réserves légales	102 931.318

Bénéfice distribuable	1 955 695.045
Dividendes à distribuer (0,055 DT* 9.802.700 actions)	539 148.500

Report à nouveau 2017	1 416 546.545

La distribution des dividendes sera effectué le 16/07/2018

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIESIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe à 3500 DT, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour les exercices 2018-2019 et 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer le cabinet Univers Audit représenté par Monsieur Rachid NACHI titulaire de la CIN N° 00378197, délivrée à Tunis le 24/05/2010, comme commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2018-2019 et 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires : Madame Azza BANANI titulaire de la CIN N° 00597180, pour les exercices 2018,2019 et 2020, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité